

Service des transports Croix-Rouge

Offrir du temps et de la mobilité

Contact et renseignements:

Croix-Rouge suisse
Service des transports
Werkstrasse 18
3084 Wabern

Téléphone 031 960 75 75
fahrdienst@redcross.ch
www.redcross.ch





Quelque 7000 chauffeurs bénévoles parcourent chaque année plus de quinze millions de kilomètres au service de nos clients, soit 355 fois le tour de la Terre.



Le service des transports est proposé dans pratiquement toute la Suisse – grâce à l'engagement de nos chauffeurs bénévoles!

Service des transports Croix-Rouge

L'autonomie est synonyme de qualité de vie, en particulier pour les personnes âgées, handicapées ou malades.

Or les personnes à mobilité réduite se heurtent souvent à des obstacles insurmontables. Emprunter les transports publics, se rendre chez le médecin: autant de missions impossibles.

Sans accompagnant, sans véhicule, que faire? Le service des transports de la Croix-Rouge est là pour aider: un conducteur bénévole va chercher la personne chez elle pour la conduire chez le médecin, à l'hôpital, chez un thérapeute ou dans un centre de cure.

Devenez conducteur bénévole!

Rien de plus simple: vous possédez un véhicule, avez du plaisir à conduire et souhaitez consacrer une partie de votre temps libre à une cause solidaire.

Votre mission: offrir de la mobilité à des personnes âgées, malades ou handicapées. Vous aimez les contacts, savez écouter et faire preuve de patience, vous êtes d'un naturel serviable – autant de qualités essentielles pour rendre les trajets agréables. Vous passez chercher votre passager chez lui et le conduisez à bon port. Vous l'attendez pendant son rendez-vous, puis le reconduisez à son domicile. S'il le souhaite, vous l'aidez à monter et à descendre du véhicule et l'accompagnez jusqu'à la porte.

La Croix-Rouge suisse coordonne vos missions. Vous-même et votre véhicule êtes entièrement assurés pendant la durée des interventions. Pour vous familiariser avec vos futures tâches, vous bénéficiez d'un cours d'introduction. Enfin, vous touchez une indemnité kilométrique pour couvrir vos frais.